

**DECISION N° 125-2026**

Portant validation de l'offre de la société CELERIS pour l'acquisition de disques durs destinés à l'extension de la capacité de stockage de la baie HP MSA 2062

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société CELERIS pour l'acquisition de disques durs destinés à l'extension de la capacité de stockage de la baie HP MSA 2062 ;

Considérant que la capacité de stockage actuellement disponible est proche de saturation et qu'il convient d'assurer la continuité, la sécurité et la pérennité du stockage des données de la collectivité ;
Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter la capacité de stockage de cette infrastructure afin de répondre aux besoins croissants des services municipaux ;
Considérant que la société CELERIS a présenté une offre conforme aux besoins techniques et budgétaires de la collectivité ;
Considérant que la procédure de passation a été menée dans le respect des règles de mise en concurrence applicables ;

DECIDE :

De valider l'offre de la société CELERIS pour l'acquisition de disques durs destinés à l'extension de la capacité de stockage de la baie HP MSA 2062 pour un montant de 11824.00 € HT

signé électroniquement le 25/06/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

